

L'Italie instaure des notes de conduite à l'école



Des amendes de 500 à 10.000 euros sanctionneront tout comportement violent contre le personnel scolaire. (Image d'illustration)lev dolgachov / Syda Productions - stock.adobe.c

Les collégiens ou les lycéens qui n'obtiendraient pas une note supérieure à la moyenne devront redoubler.

Obtenir de bons résultats ne sera bientôt plus suffisant pour réussir à l'école en Italie. Il faudra encore avoir de bonnes notes... de comportement. Ce mercredi 25 septembre, le parlement italien a adopté un texte comprenant plusieurs mesures de fermeté à l'école, dont cette fameuse note de conduite.

Au collège et au lycée, tout élève qui obtiendrait 5 sur 10 ou moins redoublerait automatiquement, indique notamment le *Corriere della Sera*. Au lycée, une note de 6 sur 10 serait synonyme d'une session de rattrapage en septembre, avec un test d'éducation civique à réussir, portant par exemple sur les grandes valeurs de la Constitution italiennes. Surtout, cette note sera prise en compte au lycée pour l'obtention de l'examen de fin d'études, l'équivalent du baccalauréat en France.

Autre changement en primaire, le niveau des élèves ne sera plus sanctionné par des jugements dits «descriptifs» telles que «compétences acquises» et «progrès à faire», mais sera traduit par des appréciations comme «insuffisant», «suffisant», «passable», «bon» ou «excellent». La loi prévoit aussi des amendes pouvant aller de 500 à 10.000 euros pour sanctionner les comportements violents contre le personnel scolaire. Depuis le début de l'année 2024 en Italie, les incidents agressifs envers les professeurs ont augmenté de 110% par rapport à l'année précédente.

«Ramener le respect» à l'école

«La réforme des notes de conduite rétablit l'importance de la responsabilité individuelle, place le respect des personnes et des biens publics au centre et restaure l'autorité des enseignants», a justifié le ministre de l'Instruction Giuseppe Valditara qui a donné son nom à la réforme. Cette loi doit *«ramener le respect»* dans les écoles, avait abondé Giorgia Meloni. De son côté, l'opposition pointe du doigt une mesure rétrograde. En juillet dernier, le gouvernement Meloni avait déjà signé une circulaire interdisant le téléphone portable dans les établissements scolaires jusqu'à la fin du collège.

À noter également, les règles encadrant les renvois temporaires évoluent. L'étudiant indiscipliné ne devrait pas être *«récompensé»* en restant à la maison, selon Giuseppe Valditara. Le ministre de l'Instruction italien a souhaité qu'il reste à l'école et soit impliqué dans des activités qui l'aident à comprendre *«les conséquences de son comportement»*. Cela pourrait par exemple se traduire par des travaux d'intérêt généraux.

Reste à savoir à partir de quand cette réforme sera concrètement mise en œuvre. Le ministre de l'Instruction dit souhaiter qu'elle entre en vigueur dès le deuxième trimestre de cette année. Mais cela pourrait attendre la rentrée prochaine. En effet, les nouvelles règles ne peuvent être appliquées automatiquement. Elles impliquent notamment une modification du statut des élèves, selon lequel *«aucune infraction disciplinaire ne peut affecter l'évaluation des progrès»*.